

2

**Lien rural-urbain :
foncier,
attractivité
& bien-être**



Le lien rural-urbain nous permet de sortir d'un schéma binaire de division entre les villes et les campagnes et se concrétise par l'existence d'un panel d'espaces - territoires agri-urbains ou périphériques, espaces charnières ou d'interface - mais aussi par des arènes d'échanges (flux

d'approvisionnement, flux humains), de tensions (pressions foncières, urbanisme) et d'innovations. A cela s'ajoute la dimension environnementale (pollution, biodiversité), qui n'est plus négociable aujourd'hui.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Le chapitre 2 est consacré à la thématique du **lien rural urbain** et aux projets PSDR4 portant sur deux questions transversales relatives respectivement à l'**analyse des formes d'interconnexion entre territoires urbains et ruraux**, et aux **nouvelles formes de coordination observables entre acteurs** de ces territoires. En mutualisant les résultats des différents projets, il est possible de caractériser les signaux d'innovations et d'expérimentations sociales spécifiques aux interfaces entre urbain et rural.

La réponse aux enjeux d'innovation sociale, d'inégalités territoriales et de renouvellement de l'action publique locale est au cœur des préconisations issues des travaux du GT « Lien rural-urbain ». Questionner le lien entre urbain et rural exige tout à la fois de comprendre les comportements des agriculteurs et des propriétaires, d'expliquer les choix locaux effectués par les collectivités et de mettre en évidence les logiques de marché. C'est bien la dimension systémique des problématiques territoriales qui pose un défi pour la recherche et pour l'action publique.

Les projets concernés sont AGRIGE (Ile-de-France), ATTRACTINNOV (Auvergne-Rhône-Alpes), ASTRAL (Grand Est), BRRISE (Auvergne-Rhône-Alpes), CAP IDF (Ile-de-France), DYNAMIQUES (Ile-de-France), FARMAINE (Grand Ouest), FRUGAL (Grand Ouest & Auvergne-Rhône-Alpes), et USUS (Auvergne-Rhône-Alpes). Ils s'articulent principalement autour de trois axes thématiques.

Dans le domaine des « **gouvernances foncières agricole et alimentaire** » (Cap IDF, AGRIGE, USUS et FRUGAL), les travaux du GT1 interrogent les trajectoires foncières et les stratégies d'adaptation des exploitations agricoles à proximité de la ville. La place de l'agriculture de proximité dans les territoires d'interface est ainsi analysée, et à travers elle les formes de contribution de ces espaces aux dynamiques de transition. Ces territoires agri-urbains apparaissent porteurs de configurations particulières en matière de gouvernance foncière, agri-environnementale et alimentaire. Ils soulignent les enjeux liés à la propriété de l'espace

agricole et les modalités de mise à disposition du foncier pour l'activité agricole. Plus largement, ce sont l'évolution de la manière de se nourrir dans les villes et son impact sur les formes urbaines qui sont ici abordées.

Les questions de « **biodiversité, services écosystémiques et usages du sol** » (FARMaine, DYNAMIQUES et ASTRAL) mettent en exergue la contribution de formes d'espaces particuliers que sont les interfaces ville-campagne, les fonds de vallée, et les friches naturelles et industrielles en tant que lieu propice à la transition agroécologique. Les résultats soulignent les potentialités de ces espaces à la production de services écosystémiques et à la biodiversité, et donnent des pistes concernant les conditions requises à cette valorisation en termes de coordination entre acteurs. Ils revalorisent ainsi le rôle des espaces situés aux franges des villes,

souvent délaissés par les dispositifs d'aménagement, et ainsi fournissent des pistes pour une inflexion des politiques publiques.

Enfin l'axe « **bien-être et attractivité des territoires** » (BRRISE et ATTRACTINNOV) montre la nécessité de développer des outils originaux pour rénover les conceptions, les instruments de mesure et les politiques publiques en matière d'attractivité. Ils soulignent l'importance des déterminants spatiaux de bien-être et la contribution de ce dernier à l'attractivité territoriale. Ils mettent en évidence l'intérêt à articuler les indicateurs objectifs et subjectifs de bien-être, mais aussi l'utilité à tenir compte à la fois des dimensions individuelles et collectives pour définir des stratégies et des politiques publiques. Enfin, les résultats soulignent la carte que les territoires ruraux peuvent avoir à jouer, notamment en répondant à la demande sociale en matière de cadre de vie.



Gouvernances foncières agricole et alimentaire

Les résultats des projets impliqués dans le GTI sont fondés en premier lieu sur un recensement d'innovations en termes de gouvernance du foncier agricole à l'interface du rural et de l'urbain. Celui-ci permet d'identifier des pratiques en matière de portage foncier ou de diversification du bâti pour des projets agricoles innovants qui montrent la forte implication des collectivités et du tissu associatif local. Ainsi, de nouvelles coalitions d'acteurs se structurent, facilitant une gouvernance territoriale plus inclusive des systèmes alimentaires. Aux agriculteurs viennent en effet s'adjoindre les collectivités locales, qui s'emparent de plus en plus des enjeux agricoles et alimentaires, ainsi que les résidents ou les acteurs de l'aide sociale à travers des configurations variées, généralement portées par des associations dédiées sur ces territoires.

*Jardins collectifs sur une frange urbaine
(Angers – Bonnefond 2020)*



Plusieurs projets soulignent aussi un renouveau de la production alimentaire domestique. Les jardins potagers des zones pavillonnaires contribuent ainsi de manière significative à l'alimentation des ménages. Longtemps sous-estimés, ils permettent des pratiques d'autoconsommation, importantes notamment pour les ménages des classes populaires et sont le lieu de rencontre entre des pratiques héritées des potagers urbains et celles plus rurales, issues du modèle paysan. Espaces géographiques de transition entre territoires urbains et ruraux, ils apparaissent également comme des lieux où s'expriment les potentiels de transition vers des modèles de développement plus durables.

Cap IDF - Gouvernance foncière de l'agriculture de proximités

Le projet Cap IDF vise à comprendre les logiques de localisation et de diversification des activités agricoles de proximité autour des pôles urbains franciliens. Analysant les trajectoires foncières des exploitations agricoles et les stratégies d'adaptation à proximité de la ville, il interroge la place de l'agriculture de proximité dans

les territoires d'interface entre foncier bâti et espaces agricoles. Il porte une attention particulière aux dynamiques foncières observables dans les jardins potagers. En ce sens, il contribue à mieux comprendre la manière dont l'agriculture de proximité est prise en compte dans les projets d'aménagement. Les enquêtes ont été menées en deux temps, à des échelles différentes. Une première série d'enquêtes et études ont été menées à l'échelle ré-

gionale de l’Île-de-France. Une seconde échelle est celle de zones d’étude ciblées où ont été menées des enquêtes de terrain : plaine de France et Grand Roissy, PNR du Gâtinais, Centre Essonne et plateau de Saclay.

Dans le contexte actuel de relocalisation de l’alimentation, les **résultats** de Cap IDF se sont avérés féconds pour sensibiliser les acteurs institutionnels traditionnels de la gestion du foncier agricole aux dynamiques de recomposition des réseaux d’acteurs portés vers la gestion des terres cultivées. En effet, ce projet révèle l’émergence de nouvelles logiques d’acteurs (les exploitations de grandes cultures comme acteurs de la diversification et le dynamisme des productions domestiques dans les espaces périurbains jardinés), mais aussi des innovations en matière de gouvernance foncière (cartographie collaborative, nouveaux arrangements propriétaire jardinier, etc.).

La forte fréquence de potagers privés pavillonnaires, d’une surface cumulée proche de celle des jardins collectifs, conduit également à réévaluer leur contribution à l’approvisionnement alimentaire de ces territoires. Ces pratiques d’autoconsommation coexistent avec une activité maraîchère persistante au sein d’exploitations de grandes cultures dans un certain nombre de régions agricoles périurbaines.

Au titre des **réalisations** du projet Cap IDF, on notera notamment la conception d’un outil numérique interactif relatif aux ressources foncières locales pour des projets agricoles. La cartographie collaborative vise ainsi à offrir à des acteurs locaux la possibilité de signaler des initiatives ou des opportunités foncières sur une plateforme web partagée, en amont des projets de vente.



*Test d’outil de cartographie collaborative
Capture d’écran d’une plateforme test pour renseigner des pistes foncières agricoles*

AGRIGE - Archipels agri-urbains résistances et gouvernances

Agrige est un projet dédié aux territoires agri-urbains d’Île-de-France, entendus comme des espaces où s’expriment et s’expérimentent des formes originales de gouvernance foncière, agri-environnementale et alimentaire. Le paysage francilien est en effet marqué de manière singulière par la proximité immédiate de l’urbain dense et de vastes étendues agricoles. Les processus de transaction dans lesquels s’impliquent les acteurs sont analysés, permettant notamment de mieux comprendre les motivations qui sous-tendent l’engagement et le caractère innovant des dispositifs.

C’est à la fin des années 1990, avec les « programmes agri-urbains », que l’idée d’une convergence fonctionnelle entre ville et agriculture apparaît de façon forte et explicite avec, plus tard, des moyens attribués par le biais de financements européens ou des collectivités territoriales. Ces territoires agri-urbains (TAU) font aujourd’hui figure de laboratoires où s’inventent de nouvelles formes d’habiter, de cultiver, de s’alimenter, et de s’organiser. Les plus anciens ou emblématiques de ces TAU se distinguent en particulier par une gouvernance associative en au moins trois collèges : élus, agriculteurs et société civile. Ils constituent une échelle supplémentaire pour instruire, construire et évaluer le développement régional.

La connaissance fine des projets territoriaux et paysagers par ces TAU permet de mieux comprendre leurs retombées en termes de définition d'espaces productifs pour les agriculteurs et d'espaces de vie pour les résidents. Elle constitue un point de départ nécessaire pour dessiner des améliorations en matière d'organisation des transactions foncières et des critères de choix des terres à préserver en priorité en Île-de-France.

Les **retombées opérationnelles** de ces travaux ne se sont pas fait attendre. Fin 2020, la Région IDF a officiellement demandé à tous les territoires agri-urbains franciliens de conduire une évaluation territoriale d'après le cadre méthodologique développé dans le projet Agrige.



[Pour en savoir plus lire l'entretien avec Dorian Spaak dans cet ouvrage](#)

USUS - Recomposition du rapport entre propriété et usage agricole du foncier

La propriété foncière est souvent citée comme un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture, notamment dans une perspective de renouvellement des générations. Le projet USUS a pour **objectif** de contribuer à ce débat à travers une meilleure identification des propriétaires de l'espace agricole ; mais aussi les modalités, formelles ou informelles, de mise à disposition du foncier pour exercer l'activité agricole.

La recomposition de la relation propriété – usage agricole du foncier, est ainsi examinée tant sous l'angle des acteurs concernés



(redistribution de la propriété et redistribution du foncier en exploitation) qu'en termes de contractualisation (intégration des préoccupations sociétales dans les termes du contrat). Le travail révèle l'éclatement des structures de propriété sous-jacentes aux formes d'exploitations, les modalités contractuelles qui les associent, et les enjeux fonciers qui en découlent, tant à

l'échelle des exploitations que des territoires : une exploitation agricole représente de l'ordre de 90 parcelles cadastrales, rattachées à une trentaine de propriétaires différents, en Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi, le projet USUS montre que le faire-valoir direct « vrai », c'est-à-dire la propriété foncière du chef d'exploitation, est en fait plus faible encore que ne le donnent à voir les statistiques agricoles.

Ce phénomène impacte les dynamiques d'évolution de l'espace agricole, questionnant la pertinence des formes de gouvernance et les politiques foncières en particulier dans leurs déclinaisons territoriales. Ainsi, alors que l'action régulatrice de l'Etat sur la gestion du foncier agricole s'estompe, des initiatives innovantes apparaissent, redéfinissant la relation classique établie entre propriété et usage.

Les **résultats** du projet USUS ont eu des traductions opérationnelles concrètes à travers l'accompagnement des réflexions du mouvement Terre de Liens et de l'association Bio63 sur les conditions de transmissibilité des fermes.



[Pour en savoir plus lire l'entretien avec Alain Guéringer dans cet ouvrage](#)

FRUGAL - Formes urbaines et gouvernance alimentaire



Le contexte de reterritorialisation alimentaire questionne l'évolution de la manière de se nourrir dans les villes et son impact sur les formes urbaines.

Le projet FRUGAL décrit le rôle de la composition sociale de la population et de ses spécificités sur les régimes alimentaires locaux. Il déduit de ces spécificités un effet différencié sur les formes et rythmes de transition territoriale. La place de l'autoproduction, pratique souvent sous-estimée dans la compréhension des systèmes alimentaires territoriaux, est aussi soulignée. Les transformations des circuits de distribution et le renouvellement des mobilités et des pratiques de consommation, font également

évoluer l'offre commerciale vers une reterritorialisation plus ou moins marquée selon les lieux et les filières.

Le travail a été mené à l'échelle de l'aire urbaine. 11 d'entre elles ont ainsi été analysées dans différents territoires de la Région AURA et du Grand-Ouest. Les **résultats** du projet montrent que si les collectivités locales apparaissent aujourd'hui comme des acteurs structurants de la gouvernance alimentaire, avec de nombreuses compétences et d'instrument d'action publique sur les systèmes alimentaires, la planification spatiale de l'offre alimentaire fait encore largement défaut. Ceci génère des inégalités dans l'accès à l'alimentation, notamment dans les quartiers populaires et les franges les moins urbanisées des aires urbaines. Enfin, contrairement à une hypothèse intuitive, les enjeux d'accessibilité sociale à une alimentation locale de qualité peinent à être intégrés par les acteurs de terrain engagés dans la transition alimentaire.

Les **retombées** sont essentiellement des contributions à l'élaboration de politiques publiques alimentaires renouvelées, tenant compte des compétences juridiques des collectivités locales, et des expériences issues des territoires, notamment dans le cadre des PAT. Différents supports d'information et guides techniques ont



[Plus d'information ici](#)

ainsi été produits. Parmi eux, le site agirpourlalimentation-locale.fr met à disposition des acteurs intéressés une base de connaissances juridiques et d'expériences pratiques sur les possibilités d'action des collectivités territoriales en matière d'alimentation locale.

Le développement périurbain entraîne des conséquences sur la biodiversité et sur les services qu'elle fournit aux humains. Afin de mesurer ces impacts, et d'assurer une meilleure préservation des services écosystémiques dans les interfaces ville-campagne, il est nécessaire de mieux les caractériser et les localiser. Dans ce contexte, les implications socio-spatiales et économiques des politiques publiques d'environnement sur les pratiques et le foncier agricole appellent un examen approfondi, tout comme l'émergence de nouveaux systèmes agricoles répondant aux enjeux environnementaux. Au-delà, des interrogations se font jour

quant aux moyens de favoriser le développement d'une agriculture agroécologique dont l'inscription territoriale génère un ensemble de services (production alimentaire localisée, préservation de l'environnement, développement de l'emploi).

Sur ces différents aspects, les résultats des projets PSDR nuancent l'idée reçue selon laquelle la biodiversité serait impactée négativement par la proximité de la ville. En effet, les espaces situés aux franges de la ville, comme les espaces périurbains pavillonnaires peuvent avoir des effets positifs sur la biodiversité.

DYNAMIQUES : Dynamiques de la biodiversité et des services écosystémiques pendant le développement périurbain

Le projet DYNAMIQUES vise la production de connaissances et d'outils pouvant servir à une cohabitation la plus harmonieuse possible entre la biodiversité, le milieu périurbain et les activités agricoles. Il entend aborder la question des conséquences du développement périurbain sur la biodiversité et les services écosystémiques qu'elle fournit aux humains.

Si la présence simultanée d'espaces agricoles et urbains sur un territoire pourrait sembler problématique pour la biodiversité, les résultats soulignent qu'il est également possible que ces deux types d'espaces très modifiés se complètent et que leur associa-

tion soit au contraire relativement bénéfique pour la biodiversité. Sur des territoires où se combinent activités agricoles, espaces semi-naturels et dynamiques soutenues d'anthropisation comme peut l'être le plateau de Saclay, le projet a montré que les zones mixtes, typiques des territoires périurbains, peuvent avoir des effets contrastés pour la biodiversité et les services écosystémiques, positifs dans certains cas (par exemple pour le service de pollini-



Le plateau de Saclay, un territoire périurbain où s'entremêlent les espaces agricoles, urbanisés et semi-naturels

sation), négatifs dans d'autres (par exemple, pour la présence de contaminants dans les mares).

Les **résultats** du projet sur les contaminants, la biodiversité et les écosystèmes du territoire ont été mobilisés par l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay pour sa politique sur la zone de protection naturelle, agricole et forestière. Ils ont été présentés au public dans le cadre de prestations pédagogiques et de sensibilisation et d'expositions. Terre & Cité a également produit des outils, comme la carte ouverte du plateau de Saclay, qui permet de localiser des points d'intérêt et des ballades thématiques pour ceux qui souhaitent découvrir le territoire.

Ces échanges ont par la suite débouché sur le projet TerriBio Saclay, centré sur la biodiversité urbaine et cultivée comme vecteur de représentations sociales et comme objet pour l'action publique locale sur le plateau de Saclay, et retenu dans le cadre de l'appel à projets « Excellence » de la Maison des Sciences de l'Homme de Saclay.



[Pour en savoir plus lire l'entretien avec Dorian Spaak dans cet ouvrage](#)

FARMaine - Foncier, aménagement et régulations dans le bassin de la Maine

Les implications socio-spatiales et économiques des politiques publiques d'environnement (PPE) sur les pratiques et le foncier agricoles sont au cœur du projet FARMaine. L'émergence potentielle de nouveaux modes de régulation des usages sur le foncier dans le cadre de leur mise en œuvre est interrogée, tout comme



Exemple d'un territoire de fond de vallée sur le bassin de la Maine (photo extraite de la vidéo GTI)

celle de nouveaux systèmes agricoles répondant aux enjeux environnementaux dans les fonds de vallée. Les études de cas ont été menées sur plusieurs territoires du bassin versant de la Maine et d'Ille-et-Vilaine (vallée du Loir, vallée de l'Oudon, Basses Vallées Angevines, vallée du Sarthon et Alpes Mancelles).

Le projet FARMaine a permis de décrypter les effets des politiques publiques d'environnement et leur capacité à participer à la préservation des systèmes agricoles et des paysages spécifiques des fonds de vallée, certes contraignants mais remplissant de multiples fonctionnalités. Ces **résultats** ont été mobilisés dans les ateliers locaux de prospective (méthode AVEC®, élaborée dans un projet PSDR3 DYTEFORT) afin de dessiner des « paysages d'avenir » pour ces espaces spécifiques, en s'appuyant sur le point de vue des acteurs institutionnels locaux, issus du monde agricole ou non, et des usagers de ces espaces à enjeux forts.



[Pour en savoir plus lire l'entretien avec Marie Fournier dans cet ouvrage](#)

ASTRAL - Acteurs et Services écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains

La fourniture de services écosystémiques par les multiples usages du sol sur les territoires ruraux lorrains est au cœur du projet ASTRAL. L'enjeu est de favoriser le développement d'une agriculture de polyculture élevage agroécologique dont l'inscription territoriale génère un ensemble de services, notamment dans le cadre des interfaces ville campagne (production alimentaire localisée, préservation de l'environnement, développement de l'emploi).

Dans cet **objectif**, le collectif a quantifié et cartographié la configuration spatiale de ces services à des fins de reconquête des territoires de friches, naturelles ou industrielles, dans une perspective de multifonctionnalité des usages. Les travaux ont été menés sur les friches naturelles des Côtes de Moselle, les friches industrielles des vallées de l'Orne et de la Fensch, et la zone de polyculture-élevage de la vallée de la Seille.

ASTRAL a produit des références biotechniques et proposé plusieurs pistes qui pourront appuyer certaines politiques publiques territoriales visant à favoriser une réappropriation d'espaces de friches naturelles ou industrielles, adaptée aux spécificités des contextes locaux et une transition agroécologique de l'agriculture, incluant une reconnexion avec l'alimentation, en zone de polyculture élevage.

Des méthodes opérationnelles pour restaurer un sol pollué par construction d'un sol à partir de déchets (sédiments, bout de papeterie, compost), ou pour rétablir la fonction nourricière des

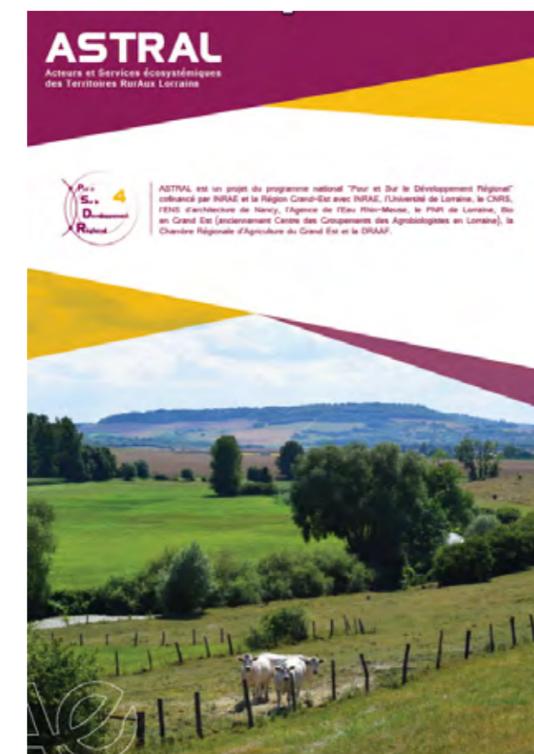
friches naturelles, ont par exemple été développées dans le projet.

Du côté des **outils**, un catalogue de données relatives aux services écosystémiques a notamment été construit, les cartographiant à un grain spatial particulièrement fin à l'échelle du Grand Est. Jusqu'alors, la plupart des métriques d'évaluation de ces services étaient peu explicites spatialement, elles ne permettaient pas d'identifier les réorganisations nécessaires à l'amplification de ces services.

« Les services écosystémiques ne peuvent être pensés hors du social, du local et de son histoire économique et politique »



[Pour en savoir plus lire l'entretien avec Catherine Mignolet dans cet ouvrage](#)



La nécessité de repenser les politiques publiques d'attractivité et de bien-être est désormais au centre des stratégies de développement dans les territoires. Elle interroge les outils et indicateurs à définir pour mesurer cette attractivité pour les acteurs économiques, mais aussi la place du bien-être dans l'attractivité. Au-delà, il s'agit de penser ce qui fonde et comment s'articulent les dimensions individuelles et collectives du bien-être sur un territoire, et de mieux percevoir les déterminants spatiaux

du bien-être. Pour répondre à ces défis de compréhension et de mesure, les projets PSDR ont élaboré différentes méthodes pour évaluer l'attractivité des territoires : les réflexions sur les indicateurs de bien-être, les enquêtes auprès des populations sur leur perception de leur cadre de vie, sont autant d'instruments d'observation qui mettent en évidence des situations d'inégalité spatiale, mais aussi les atouts dont disposent les territoires ruraux.

Typologie des indicateurs territoriaux recensés dans le GTI



La prise en compte conjointe d'indicateurs de bien-être objectif et de bien-être subjectif est nécessaire pour évaluer les atouts des territoires : il s'agit d'intégrer les représentations et besoins des habitants.

AttractInnov - Pour une approche innovante de l'attractivité des territoires

Le projet Attractinnov vise à renouveler l'approche de l'attractivité territoriale en dépassant une lecture purement quantitative. A partir d'une réflexion autour de perceptions de ce qui constitue l'attrait d'un territoire, il propose de repenser les politiques publiques d'attractivité dans les territoires à faible densité, à l'échelle de l'Auvergne et des départements qui la composent.

L'image véhiculée par les résidents sur leur propre région est considérée comme un vecteur influençant les formes d'attractivité perçue de l'Auvergne. Si l'attrait principal est lié à la qualité de vie d'une région à dominante rurale et paisible, une convergence des discours souligne la mauvaise image en matière d'enclavement, de piètre desserte ferroviaire et de nécessaire requalification des centres villes (logements, commerces, voirie) dans toutes les villes petites et moyennes.

L'évolution des politiques de renforcement de l'attractivité des territoires auvergnats doit donc nécessairement intégrer un volet destiné à renforcer l'image de la région, non seulement à l'extérieur mais aussi auprès des populations locales. Attractinnov a notamment permis des avancées sur la production de données et les indicateurs d'attractivité dont les pouvoirs publics pourraient se saisir pour construire leurs stratégies.

BRRISE - Bien-être, attractivité des territoires ruraux et inégalités socio-spatiales

Le projet BRRISE place la question du bien-être des habitants au cœur du développement territorial et porte ainsi un nouveau regard sur l'attractivité territoriale. Le travail de recherche s'est déployé à la fois sur des quartiers urbains au cœur de Lyon, et trois territoires ruraux de la Drôme et l'Ardèche. La démarche, inédite, combine une mesure du bien-être fondée sur des indicateurs statistiques objectifs, un protocole fondé sur le jeu permettant une évaluation subjective du bien-être individuel, et une construction collective du bien-être sur les territoires.

Les **résultats** fournissent des pistes pour comprendre comment se construit individuellement et collectivement le bien-être sur un territoire, mais aussi quels sont les déterminants spatiaux du bien-être, pour les territoires ruraux comme pour les zones urbaines.

Les aménités environnementales sont ainsi plébiscitées par les habitants comme composante principale du bien-être sur les territoires, urbains comme ruraux. Tandis dans l'urbain dense,

c'est le niveau de sécurité des biens et des personnes qui est le 2e élément de bien-être pour les habitants, l'accessibilité aux services médicaux et le paysage naturel est mise en avant dans les communes du rural isolé.

La **traduction opérationnelle** des résultats de BRRISE passe par le développement d'outils dans le cadre d'un processus de construction d'un projet de territoire ou lors de l'élaboration d'une politique d'attractivité et d'hospitalité. A cette fin, le projet propose un guide de diagnostic territorial à l'aune du bien-être. Il a vocation à permettre aux acteurs territoriaux d'esquisser des stratégies participatives pour optimiser le bien-être dans les espaces ruraux rhônalpins. Il leur permet également de mieux comprendre la diversité territoriale et de saisir les leviers à disposition pour améliorer l'attractivité des territoires et la qualité de vie de leurs habitants.



[Pour en savoir plus lire l'entretien avec Lise Bourdeau-Lepage dans cet ouvrage](#)

VOIR AUSSI...



Voir la vidéo GT1 « Réinterroger le lien entre urbain et rural »

Consulter la page dédiée au GT1 sur le site PSDR

Retrouver les posters et 4 pages finaux des projets du GT1

Accéder aux productions des projets PSDR4

Regarder la série de sept webinaires vidéo



ENTRETIENS AVEC DES CHERCHEURS ET ACTEURS DU PROGRAMME PSDR4

Dorian Spaak nous amène d'abord sur le plateau de Saclay, en Ile de France, pour nous livrer quelques-unes de ses impressions vécues au cours des projets DYNAMIQUES, PROLEG et Agrige dans l'entretien « **Quand l'imprévu s'invite dans les dynamiques territoriales !** ». Nous partons ensuite sur les terres auvergnates à la rencontre d'**Alain Gueringer**, qui aborde les questions foncières dans un entretien intitulé « **Entre concentration et éclatement,**

la double tendance méconnue du foncier agricole » (projet USUS). Puis, nous rejoignons le Grand-Ouest, où **Marie Fournier** nous invite à plonger dans « **Les fonds de vallée au défi des politiques publiques d'environnement** » (projet FARMaine). Nous terminons par une pause « bien-être » en compagnie de **Lise Bourdeau-Lepage** et ses travaux sur « **Le bien-être individuel sur les territoires : un enjeu de construction collective** » (projet BRRISE).

RETROUVEZ LES ENTRETIENS AVEC



[Dorian Spaak](#)



[Alain Gueringer](#)



[Marie Fournier](#)



[Lise Bourdeau-Lepage](#)



ENTRETIEN AVEC **DORIAN SPAAK**



QUAND L'IMPRÉVU S'INVITE DANS LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

PROJETS DYNAMIQUES, PROLEG ET AGRIGE

Terre & Cité est une association de valorisation et de préservation de l'agriculture sur le plateau de Saclay, en Ile-de-France. C'est avec le double souci d'articuler des actions concrètes sur le territoire et de se projeter dans une échelle de temps plus longue que Dorian Spaak, Coordinateur général de Terre & Cité, s'est engagé dans le programme PSDR à travers trois projets (DYNAMIQUES, PROLEG et Agrige). Grâce à cette expérience concluante, il a hissé Terre & Cité au niveau régional et inscrit les problématiques des territoires agri-urbains d'Ile-de-France

au cœur de ses activités. Tandis que le projet DYNAMIQUES visait à accompagner une cohabitation plus harmonieuse entre biodiversité, milieu périurbain et activités agricoles, le projet PROLEG a cherché à co-construire, avec les agriculteurs, de nouveaux systèmes de culture plus autonomes en azote. Le projet Agrige, quant à lui, s'intéressait à la gouvernance agricole, environnementale et alimentaire des territoires agri-urbains d'Ile-de-France.

Qu'est ce qui explique votre intérêt pour le programme PSDR ?

Ingénieur de formation, j'ai toujours été séduit par les sciences sociales. Après un stage de fin d'étude, j'ai été recruté par Terre & Cité sur le plateau de Saclay. Territoire agri-urbain de la région Ile-de-France (IDF), la présence de la Recherche y crée un contexte très singulier. Elle est à la fois une ressource incroyable - avec l'arrivée d'INRAE et d'AgroParisTech, l'Université Paris-Saclay représentera un quart de la Recherche agronomique française ! - et pendant longtemps, elle a été perçue par les agriculteurs et les gestionnaires des espaces naturels, comme une menace qui consomme des terres agricoles.

En 2012-2013 nous avons réactualisé un audit patrimonial sur le plateau de Saclay. Il a montré qu'au-delà de cette perception négative liée principalement aux contraintes foncières, les agriculteurs, les gestionnaires des espaces et les chercheurs qui s'intéressent à l'agronomie et la biodiversité avaient tout intérêt à travailler ensemble. En 2013, nous avons ainsi décidé d'organiser un premier atelier de rencontre entre acteurs locaux et acteurs de la Recherche. Il a fait émerger nombre de problématiques et d'intérêts mutuels. C'est ainsi que sont nés deux des trois projets dans le cadre de l'appel à projets PSDR qui venait d'être lancé conjointement entre la Région IDF et l'INRA (aujourd'hui INRAE).

En effet, Terre & Cité est impliquée dans trois projets PSDR, à savoir, DYNAMIQUES, PROLEG et Agrige. Pourriez-vous me rappeler votre rôle dans chacun de ces projets ?

Dans le projet PROLEG (*voir encadré*),

deux territoires agri-urbains sont impliqués : le territoire de la plaine de Versailles et le plateau de Saclay. Nous avons eu un rôle d'accompagnement. Il s'agissait de créer du lien avec les agriculteurs, de faciliter les échanges avec les chercheurs et de valoriser les résultats du projet auprès des agriculteurs. Notre rôle a pris de l'ampleur puisque le projet a pu bénéficier de financements complémentaires via un programme européen de développement rural (le programme Leader), grâce auxquels, nous avons pu réaliser « les ateliers de Saclay » qui fédèrent chercheurs et acteurs, mais aussi conduire des essais au champ avec la chambre d'agriculture. Ces essais ont permis de qualifier plus précisément les caractéristiques fertilisantes des matières organiques utilisées. Les ateliers quant à eux ont montré qu'un meilleur recyclage des déchets et des urines pourrait rendre les systèmes alimentaires du plateau de Saclay plus durables en termes de cycles biogéochimiques.

Dans le projet DYNAMIQUES (*voir encadré*) nous étions un partenaire plus central du projet [ce que l'on appelle référent acteur dans les projets PSDR]. Nous avons facilité les échanges entre chercheurs et agriculteurs et surtout valorisé les résultats du projet auprès du grand public. Cela s'est traduit par le co-encadrement de stages, des prestations pédagogiques et de sensibilisation, la réalisation d'expositions pour intégrer les résultats du projet au niveau du territoire. Nous avons produit des outils, comme par exemple la carte ouverte du plateau de Saclay. Participative et accessible en ligne, cette carte permet de localiser des points d'intérêt et des ballades thématiques pour ceux qui souhaitent découvrir le territoire. Ces échanges ont par la suite débouché sur le projet TerriBio Saclay, centré sur la biodiversité urbaine et cultivée comme vecteur de représentations sociales et comme objet pour l'action publique locale sur le plateau de Saclay. Retenu dans le cadre de l'appel à projets « Excellence »

Avec l'arrivée d'INRAE et d'Agro-ParisTech sur le plateau de Saclay, l'Université Paris-Saclay représentera un quart de la Recherche agronomique française !

de la Maison des Sciences de l'Homme de Saclay démarré fin 2019, ce projet est co-porté par Romain Melot et Emmanuelle Baudry et intègre Terre & Cité.

En ce qui concerne le projet Agrige (*voir encadré*), au départ nous n'étions qu'un des territoires associés au projet. Mais, en cours de route, nous avons été sollicités pour assumer la responsabilité du volet sur l'évaluation territoriale, ce qui nous a permis d'encadrer deux stagiaires. Le premier au niveau du territoire de Terre & Cité pour mettre en place une évaluation territoriale qui témoigne non seulement des évolutions concrètes et matérielles du territoire, mais aussi de la dynamique d'acteurs et de la manière dont ils travaillent ensemble pour valoriser des espaces agricoles naturels dans des contextes péri-urbains, multi acteurs, complexes à manier. Le résultat de ce travail a conduit à un deuxième stage sur la généralisation possible de cette démarche à l'ensemble des territoires agri-urbains d'IDF. Un des stagiaires, Charles Chevalier, a par la suite intégré notre équipe pour s'occuper du programme Leader. Il est allé à la rencontre des territoires agri-urbains, partenaires du projet Agrige, pour dégager des pistes généralisables à l'ensemble de ces territoires. In fine, nous sommes heureux que la Région IDF ait reconnu l'intérêt de cette démarche et souhaité l'appliquer à l'ensemble des territoires agri-urbains d'IDF.

Pourriez-vous m'expliquer comment se sont déroulés les projets ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Très honnêtement, au début, nous ne savions pas où on allait (Rire). Certains agriculteurs manifestaient leur intérêt sur certains sujets et les chercheurs semblaient motivés par la perspective de travailler sur des enjeux réels et concrets. Mais nous ne savions pas comment faire. Il n'a pas toujours été facile de concilier les différents acteurs car les objectifs et les temporalités de la Recherche ne sont pas les mêmes que ceux des agriculteurs, des élus ou des aménageurs. De part et d'autre, il faut identifier ceux qui ont envie de travailler ensemble, trouver ceux qui voient un intérêt à dépasser leur cadre de référence. Chacun sait qu'il ne va pas trouver exactement ce qu'il recherche dans les temporalités souhaitées mais qu'il y a tout de même un intérêt à nourrir cette relation sur le long terme.

Nous pensions au départ, qu'il s'agissait de trouver un thème commun. Mais c'était une erreur de débutant ! Un temps est nécessaire pour s'approprier et un travail significatif consiste à bien se mettre d'accord, dès le départ, sur la manière dont va se dérouler le projet et sur les attentes de chacun. Dans le cadre de PROLEG par exemple, le sujet de la captation de l'azote dans le sol faisait l'unanimité auprès de tous les partenaires du projet. Cependant si vous dites à des chercheurs : « on va travailler sur la captation de l'azote dans le sol » et que vous dites à des agriculteurs : « on va travailler sur la captation de l'azote dans le sol », ils ne comprennent pas du tout la même chose ! (Rire). Ils y travaillent très sérieusement, avec beaucoup de sincérité mais y voient des choses complètement différentes. Nous

avons eu la chance, dans les trois projets, d'avoir affaire à des chercheurs capables de s'ouvrir et d'écouter, qui parviennent à dépasser leur cadre de recherche. Grâce à

« Si vous dites à des chercheurs : « on va travailler sur la captation de l'azote dans le sol » et que vous dites à des agriculteurs : « on va travailler sur la captation de l'azote dans le sol », ils ne comprennent pas du tout la même chose ! (Rire) »

leurs sensibilités face aux échanges avec les agriculteurs, ils ont su s'adapter et mettre l'accent dans leurs présentations sur ce qui importait le plus aux acteurs locaux. Nous sommes ainsi parvenus à réinterroger certaines orientations de travail et certains résultats pour donner envie à tous les acteurs de continuer.

Une fois le cadre commun et une confiance mutuelle établie, beaucoup de choses inattendues ont pu se construire. Par exemple dans le projet PROLEG, la valorisation des urines s'est révélée être un sujet phare sans que personne ne l'ait envisagé au départ. En 2016, au cours d'un atelier de rencontre entre acteurs locaux et chercheurs, des analyses de flux d'azote préparées par un post-doctorant nous ont montré combien la question des urines était primordiale à traiter sur le territoire. Les chercheurs de PROLEG convaincus par cette analyse, ont accepté d'intégrer cette donnée dans les essais, des financements complémentaires ont été trouvés et toute une conjoncture a rendu cela possible.

Dans le cadre de DYNAMIQUES, l'investigation autour de l'évaluation territoriale et qui plus est sur la zone de protection naturelle agricole et forestière du plateau de Saclay n'était pas prévue au départ. À partir des travaux de DYNAMIQUES, des pistes sur la qualité de l'eau dans les marres se sont révélées intéressantes pour l'établissement public d'aménagement, les syndicats de rivières et l'ensemble des acteurs du territoire, au-delà des agriculteurs, qui était la population cible de départ. Emmanuelle Baudry, qui porte le projet, a toujours pris soin de nourrir le lien avec les acteurs du territoire et de les convier aux temps de présentation des résultats. Ce qui m'amène à vous raconter une anecdote assez emblématique. Emmanuelle est venue en début d'année présenter les résultats finaux du projet PSDR aux agriculteurs du plateau de Saclay. Les travaux montraient qu'une quantité assez significative de résidus de pesticides se trouvait dans les mares. Je craignais qu'elle ne puisse pas présenter ces résultats aux agriculteurs sans que cela ne se passe mal (Rire). Or, les chercheurs font tellement attention à la manière dont ils présentent les choses et la manière dont ils travaillent que finalement, à la fin de sa présentation, certains agriculteurs lui ont formellement demandé de proposer des bioindicateurs et de préciser les produits qui posaient problèmes et d'expliquer ce qu'ils pouvaient faire pour améliorer leurs pratiques. Deux ou trois ans auparavant, il aurait été impossible de prendre du temps aux agriculteurs pour leur parler de la qualité des eaux dans les mares. Avec mes collègues, nous étions ébahis d'assister à ce type d'échanges entre agriculteurs et

chercheurs en fin de projet... Nous n'en revenons toujours pas d'ailleurs ! Bien sûr, il existe une tendance générale sur ces sujets là mais assister à un tel changement dans la relation chercheur-acteur fut pour nous assez incroyable !

Que pourriez-vous dire des apports de ces projets ? Pour vous ? Pour votre structure ?

A titre personnel, il me semble essentiel d'articuler la question concrète du «faire» et dans le même temps de forger un imaginaire et une vision collective avec les acteurs du territoire. Savoir se projeter dans des échéances de temps qui sont courtes pour agir et dans des échelles de temps plus longues pour réfléchir, se projeter, imaginer de nouvelles choses. Je trouve que marier ces deux visions est indispensable. D'un côté, les chercheurs vont prendre beaucoup de précautions, se montrer très (voire trop) prudents pour respecter hypothèses et cadres d'analyse, vigilants sur l'interprétation des résultats et tenter d'être le plus factuel possible. De notre côté, dans le développement territorial, nous allons voir le positif, peut-être enjoliver ou survendre la réalité pour inciter une mobilisation collective. Travailler ensemble est pertinent car nous sommes complémentaires. La Recherche nous apporte la solidité, la rigueur et

l'impartialité de l'analyse, ce qui ne fait pas partie de notre tempérament ni de notre rôle ; et de notre côté, nous apportons l'impulsion nécessaire au changement.

Au niveau de Terre & Cité, comme je vous l'ai dit, beaucoup d'organismes de recherche sont localisés sur le plateau de Saclay. C'est pourquoi Terre & Cité anime le Living Lab du Sud-Ouest francilien, qui porte sur les thématiques de l'agriculture et l'alimentation et vise à impulser sur le territoire des synergies entre projets de recherche, agriculture et attentes sociétales. Grâce aux résultats et à la manière dont se sont déroulés ces projets, nous avons convaincu les Présidents de centre INRAE de Versailles et de Jouy-en-Josas de rejoindre le comité de pilotage de notre living lab. Les Vice-Présidents de l'Université Paris-Saclay et des communautés d'agglomération, des représentants de la chambre d'agriculture et d'organismes de développement agricole alternatifs y participent également. Nous l'avons volontairement élargi à deux autres territoires agri-urbains : le Triangle vert et la plaine de Versailles, pour être en mesure de toucher un plus grand nombre d'agriculteurs et d'organiser des événements à l'échelle régionale.

Travailler ensemble est pertinent car nous sommes complémentaires. La Recherche nous apporte la solidité, la rigueur et l'impartialité de l'analyse, ce qui ne fait pas partie de notre tempérament ni de notre rôle ; et de notre côté, nous apportons l'impulsion nécessaire au changement

Ces projets vous ont-ils donné la visibilité nécessaire vis-à-vis du monde de la Recherche et permis d'inscrire votre action territorialement sur le plateau de Saclay ?

Un autre niveau de travail a pu émerger grâce aux projets PSDR, qui nous ont donné la visibilité et l'expérience nécessaire pour œuvrer à l'échelle régionale

Un autre niveau de travail a pu émerger grâce aux projets PSDR, qui nous ont donné la visibilité et l'expérience nécessaire pour œuvrer à l'échelle régionale. Ils nous ont offert la possibilité de tester et de structurer une dynamique de coopération territoriale qui existe maintenant indépendamment de ces projets de Recherche.

Je considère que le travail d'évaluation territoriale conduit dans le projet Agrige a eu un impact majeur. En effet, j'ai la joie de vous annoncer que fin 2020, la Région IDF a officiellement demandé à tous les territoires agri-urbains franciliens de conduire une évaluation territoriale d'après le cadre méthodologique développé dans le projet Agrige. Cela prouve que les travaux de recherche appliquée débouchent véritablement sur des outils qui servent et de façon concrète et opérationnelle. Cela a pris du temps mais nous sommes heureux du résultat. Nous sommes intimement convaincus que la politique de soutien aux territoires agri-urbains qui existe en IDF depuis une dizaine d'années a produit de bons résultats mais que personne ne

les connaît. Cette évaluation territoriale croisée et partagée entre les territoires franciliens va jouer fortement sur la mise en valeur de ces sujets et la visibilité de ces politiques publiques.

Vous pensez que cela pourrait influencer des politiques publiques à termes ?

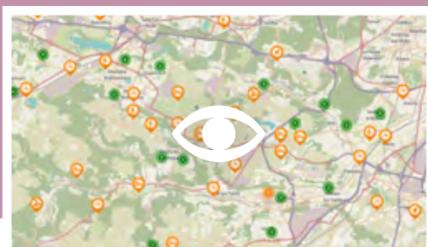
Ah oui et très fortement ! C'est pour cela que nous l'avons fait. En 2004 – 2005, la Région IDF a mis en place, avec beaucoup d'ingéniosité, une politique de soutien aux territoires agri-urbains. Cette politique a fortement contribué à la survie des petites régions agricoles soumises à des niveaux de contraintes foncières et d'urbanisme extrêmes. Sauf que... personne ne le sait ! C'est un dispositif qui est resté très confidentiel et je le regrette. Il n'a aucune visibilité parce que nous sommes incapables d'expliquer ce que nous faisons. Il est très difficile de démontrer l'utilité de dynamiques territoriales ou d'animations locales. C'est le même problème avec le programme Leader. Tous les membres

J'ai la joie de vous annoncer que fin 2020, la Région IDF a officiellement demandé à tous les territoires agri-urbains franciliens de conduire une évaluation territoriale d'après le cadre méthodologique développé dans le projet Agrige. Cela prouve que les travaux de recherche appliquée débouchent véritablement sur des outils qui servent et de façon concrète et opérationnelle

de la Commission Européenne aiment le programme Leader parce que c'est chouette de faire du développement territorial et du développement rural. Mais, selon les indicateurs chiffrés établis par Bruxelles, personne ne comprend pourquoi : cela ne crée pas beaucoup d'emplois directs, les indicateurs classiques de consommation d'enveloppe ne fonctionnent pas. Ces dynamiques apportent des synergies entre acteurs extrêmement difficiles à évaluer. La méthodologie que nous avons développée ne résout pas complètement le problème mais elle permet d'aller un cran plus loin et d'assumer ces apports plus clairement. Si nous parvenons à montrer tous les effets indirects qu'elles produisent sur le développement à long terme des territoires, nous serons en mesure de défendre ces politiques publiques et de les orienter dans des directions pertinentes.



VOIR AUSSI...



Consulter la carte ouverte du plateau de Saclay sur le site de [Terre & Cité](#)

LE PROJET **DYNAMIQUES**



[Voir une vidéo du projet](#)

[Voir le poster des résultats finaux](#)

[Voir le 4 pages des résultats](#)

[Voir les productions](#)

LE PROJET **PROLEG**

[Voir la page web dédiée au projet](#)

[Voir le poster des résultats finaux](#)

[Voir le 4 pages des résultats](#)

[Voir les productions](#)

LE PROJET **AGRIGE**



[Voir une vidéo du projet](#)

[Voir les productions du projet](#)



ENTRETIEN AVEC **ALAIN GUÉRINGER**



ENTRE CONCENTRATION ET ÉCLATEMENT, LA DOUBLE TENDANCE MÉCONNUE DU FONCIER AGRICOLE

PROJET USUS

Chercheur à INRAE au sein de l'UMR Territoires, Alain Guéringier est un spécialiste du foncier agricole et de sa gouvernance. A travers le projet USUS, il a entrepris d'éclairer la relation entre propriété et usage agricole du foncier, non sans mettre au jour une double tendance à l'œuvre en France et en grande partie méconnue : si on connaît celle d'une concentration des

exploitations, en revanche, on sait moins qu'elle se poursuit sur fond d'un éclatement de la propriété et d'une diversification des pratiques de mise à disposition du foncier agricole au-delà du fermage et du faire-valoir direct. Des tendances qui traduisent le poids croissant des logiques d'acteurs « privatifs » auxquels Alain Guéringier a porté une attention particulière.

Comment en êtes-vous venu au projet d'USUS ?

Je travaille depuis des années sur les questions relatives au foncier agricole et forestier. Au fil du temps, j'ai pu mesurer le décalage de plus en plus important entre le nombre d'exploitations agricoles (qui tendent à se concentrer) et le nombre de propriétaires des parcelles (qui tend, lui, à croître fortement, entraînant ainsi un éclatement du foncier). Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le foncier agricole en faire-valoir direct (FVD), où la terre est cultivée par le propriétaire lui-même, ne représente plus qu'environ 25% de la SAU (Surface agricole utile), tandis que le rapport entre le nombre d'exploitations et le nombre de propriétaires d'espaces agricoles est de l'ordre de 1 à 20... En région Auvergne-Rhône-Alpes, une exploitation agricole

représente de l'ordre de 90 parcelles cadastrales. Une trentaine d'hectares assez groupés forment le principal de l'exploitation, auxquels viennent s'ajouter des locations portant sur de plus petites surfaces plus éclatées.

Pour participer régulièrement à des conférences sur les questions foncières, je constate à quel point cette réalité est méconnue du grand public, mais aussi du monde professionnel. Dans le prolongement de travaux précédents, je me suis donc dit qu'il ne serait pas inutile d'examiner de plus près ce rapport entre propriété et usage, d'autant que manifestement nous assistions à une recomposition du paysage. USUS est né ainsi de la volonté de répondre à un enjeu de connaissance de la réalité et des dynamiques à l'œuvre.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le foncier agricole en faire-valoir direct, où la terre est cultivée par le propriétaire lui-même, ne représente plus qu'environ 25% de la surface agricole utile, tandis que le rapport entre le nombre d'exploitations et le nombre de propriétaires d'espaces agricoles est de l'ordre de 1 à 20...

Comment expliquez-vous cet apparent angle mort sur un enjeu pourtant majeur car on devine que l'implication de l'exploitant agricole dans des projets de transition écologique est d'autant plus forte qu'il est propriétaire des terres ?

En réalité, on s'est bien intéressé à la question, mais de manière restreinte, en se limitant à la répartition des surfaces entre FVD et fermage (au cas, donc, où les exploitants agricoles sont propriétaires de leurs terres ou fermiers), mais sans en tirer les conclusions sur les multiples implications que cela pouvait avoir pour l'exploitant autrement qu'en termes économiques. On s'intéresse aux charges financières que cela induit en se souciant de savoir si elle donne lieu à des loyers (cas du fermage) ou à des remboursements d'un emprunt et à des impôts fonciers (cas du FVD). Pour les statisticiens et les chercheurs surtout attachés au fonctionnement économique des exploitations, leur rentabilité, la question du mode de faire-valoir n'est pas aussi importante que cela.

Deuxième explication : le code rural définit l'activité agricole ; en revanche, il ne dit pas ce qu'est une exploitation agricole. Il

est vrai que la première a des incidences fiscales et induit le régime de protection sociale. Cette situation pose d'autant plus question qu'elle alimente un discours politico-professionnel lancinant, qui tend à opposer les « vrais » exploitants aux autres, selon qu'ils ont une autre activité ou pas.

En fait depuis l'accession de la paysannerie française à la propriété, on considère implicitement que l'activité agricole correspond au droit naturel d'un propriétaire à faire fructifier son bien. De là un amalgame que l'on retrouve dans le vocabulaire : le mot propriété renvoie ainsi tout à la fois au concept juridique (« La » propriété, au fait d'être propriétaire) et au domaine (« une » propriété, la ferme), terres et bâti. Un amalgame dont des statistiques et recensements anciens conservent la trace et qu'ils ont entretenu : à la question relative à la profession, on répond « propriétaire », sous-entendu « agriculteur ». Depuis lors, on n'a pas cherché à creuser cette question au-delà de la répartition sur l'ensemble du foncier entre ce qui relève de la propriété effective des agriculteurs (FVD) et ce qui est en fermage. Mais quand on examine

de plus près ce qui est statistiquement répertorié dans ce FVD, on se rend compte qu'il est loin de refléter la seule propriété de l'agriculteur. Résultat : au fil des recensements agricoles, réalisés tous les dix ans, à l'image de ceux effectués sur l'ensemble de la population, on se retrouve avec une moindre connaissance de la situation foncière réelle des exploitations. Ce qui n'est pas un moindre paradoxe.

Le contexte actuel, celui de la transition agroécologique, ne devrait-il pas inciter à expliciter le statut réel du foncier exploité par les agriculteurs, dans la mesure où il implique de leur part des investissements dans de nouvelles pratiques et équipements ?

La question mérite en effet d'être posée, étant entendu que bien d'autres enjeux devraient y inciter, au delà de la seule transition agroécologique. D'ores et déjà se manifeste un besoin de recomposition, dont des mouvements sociétaux se font l'écho. On en vient ainsi à l'autre objectif du projet USUS : analyser cette recomposition, les facteurs qui la suscitent, ce qui se met en place, de manière à alimenter une réflexion sur ce que recouvre l'innovation sociétale en matière de foncier agricole.

Comment avez-vous procédé ?

Nous avons travaillé à plusieurs échelles. Celle de la région Auvergne (le projet a été lancé avant la fusion avec la Région Rhône-Alpes), pour laquelle nous avons mobilisé des bases de données (les bases de données cadastrales de MAJIC, et le registre parcellaire graphique, RGP, établi pour les besoins de la PAC). En croisant ces deux bases de données, on obtient les

structures de propriété correspondant aux structures d'exploitation. Cette première échelle régionale permet de caractériser la diversité des situations, en termes de structures : une description exhaustive, mais qui n'en reste pas moins sommaire.

Ce travail a été doublé d'un travail d'enquêtes sur le terrain : nous sommes allés à la rencontre d'exploitants, avec lesquels nous avons passé en revue leur situation foncière en sortant ainsi du cadre ordinairement fixé par les services statistiques. Nous leur avons demandé de nous décrire le moindre foncier qu'ils utilisaient, quelle qu'en soit la forme juridique, celui dont ils étaient propriétaires, celui auquel ils avaient accès à un autre titre. Pour les besoins de dresser un tableau sociologique, nous les avons invités à nous caractériser le profil de leur(s) propriétaire(s) en précisant s'il s'agissait d'un agriculteur, d'un actif ou d'un retraité, d'un citoyen qui avait hérité des terrains ou d'un acquéreur ; le type de relations entretenues entre lui et ce/ces propriétaires (échangent-ils régulièrement, occasionnellement ?).

Pour ce qui concerne l'autre enjeu - l'innovation sociétale - nous avons procédé autrement, par une revue de la littérature existante, des enquêtes auprès d'institutionnels et de têtes de réseaux. Nous avons ainsi distingué un certain nombre de cas, qui nous ont permis d'établir une typologie. A partir de là, nous avons enquêté sur les processus de mise en place de certains de ces cas (cheminement, acteurs mobilisés, difficultés rencontrées, etc.).

Quels résultats, enseignements significatifs mettriez-vous en avant ?

Nous avons pu montrer que le vrai faire-valoir direct est plus faible encore que ne le donnent à voir les statistiques agricoles, qui amalgament en fait des situations de propriété variées (propriétés familiales mises à disposition, indivisions familiales, accords informels, etc.). Ces différences de définition ne constituent pas un enjeu pour l'exploitation dans son fonctionnement quotidien, mais peuvent le devenir au moment de la transmission. Pour les terres louées, les contrats sont majoritairement oraux ; les baux écrits sont rares et portent le plus souvent sur les fermages souscrits au moment de l'installation. Nos enquêtes ont permis également de révéler le recours à des formules locatives variées (baux emphytéotiques, prêts à usage, etc.) pour s'adapter à des contraintes particulières ou pour échapper à celles du fermage.

« Nous avons pu montrer que le vrai faire-valoir direct est plus faible encore que ne le donnent à voir les statistiques agricoles, qui amalgament en fait des situations de propriété variées (propriétés familiales mises à disposition, indivisions familiales, accords informels, etc.) »

Quelle est la valeur ajoutée de ce projet PSDR par rapport à ceux que vous pouvez mener par ailleurs ?

De par ma posture de chercheur impliqué dans la société, je suis particulièrement disposé à m'inscrire dans une logique partenariale avec des acteurs de la société. J'ai l'habitude de participer non seulement à des débats publics organisés par des associations intéressées par les questions

relatives au foncier agricole, mais aussi à des formations organisées par des collectifs de bénévoles, porteurs de projets agricoles ; etc. De ce fait, l'esprit des projets de type PSDR me convient bien.

Je précise qu'USUS n'est pas ma première expérience PSDR. J'avais participé au PSDR3, à travers un projet, POPFONGO (voir encadré), porté par Nathalie Bertrand et Carole Barthès, autour de la gouvernance des espaces agricoles en zones périurbaines. Déjà, j'avais travaillé sur la propriété du foncier. C'est d'ailleurs dans le prolongement des réflexions menées dans ce cadre, que j'ai proposé USUS, en mettant en avant le fait qu'on avait des entrées sur le foncier agricole soit par l'exploitation agricole, soit par la propriété, mais qu'on ne se souciait pas de l'articulation entre les deux, alors qu'elle est déterminante dans les dynamiques

spatiales et dynamiques foncières. Car selon qu'on opte pour l'une ou l'autre entrée, on ne privilégie le point de vue que d'un détenteur d'une partie des droits, en sous-estimant le poids croissant de ce que j'appelle les « privatifs », par opposition à ceux qui sont plus dans une démarche collective (à l'image de l'association Terre de Liens) : tandis que l'agriculteur gère son exploitation, le propriétaire gère son

patrimoine, l'un et l'autre ont des actions foncières qui vont peser sur les dynamiques spatiales, dans un sens qui peut aller à l'encontre de celles de la collectivité territoriale.

Auriez-vous pu mener cette recherche dans un autre cadre que le PSDR ?

Oui, la thématique aurait pu être traitée dans un autre cadre de recherche. Cependant, le processus de construction d'un projet PSDR avec sa présentation à un Conseil Scientifique et à un comité de pilotage local réunissant des acteurs

Le processus de construction d'un projet PSDR avec sa présentation à un Conseil Scientifique et à un comité de pilotage local réunissant des acteurs locaux, y compris des élus, constitue assurément un plus

locaux, y compris des élus, établi à l'occasion d'un séminaire de rencontre acteurs-chercheurs constitue assurément un plus : il a permis de définir les contours du projet, de susciter aussi un intérêt des acteurs pour un questionnement qui était initialement un questionnement de chercheur.

Qu'en est-il de l'inscription du projet de recherche dans une durée de 4-5 ans ?

Cette temporalité est relativement classique pour des projets de recherche. Mais le fait de disposer d'une certaine visibilité y compris sur les moyens mis à disposition pour mener un travail de recherche à son terme, constitue là encore un plus.

Qu'en est-il de l'ouverture disciplinaire ?

Le foncier est d'abord une question de droit. Pour autant, il ne saurait être l'affaire que de juristes. Il renvoie également à des réalités économiques, mais aussi sociologiques, géographiques, historiques... jusqu'à y compris une dimension psychologique... C'est dire s'il appelle une approche interdisciplinaire. Ensuite, le foncier étant le plus souvent abordé par les acteurs institutionnels, il est perçu au prisme de leurs lunettes, sous l'angle des procédures réglementaires, des documents d'urbanisme, du remembrement, etc. Une

vision qui ne permet pas de mettre autant en lumière ces acteurs « privatifs » que j'évoquais.

A vous entendre, un des principaux enseignements qu'on pourrait tirer de votre projet est que le foncier est une affaire trop sérieuse pour le laisser aux seuls juristes, que les SHS ont aussi des choses pertinentes à dire, a fortiori quand elle s'inscrit dans une démarche interdisciplinaire... Mais peut-être vais-je trop loin...

Oui, au sens où je n'incriminerai pas le primat d'une approche juridique. Moi-même je me suis donné un complément de formation juridique. Si je devais questionner la pertinence d'une discipline, ce serait celle de l'économie, avec son entrée sur la rente foncière. Alors oui, le foncier est une

affaire trop sérieuse, i.e. trop complexe, pour la laisser entre les seules mains des économistes. A ce propos, je renvoie à un ouvrage qui fait référence dans l'approche économique du foncier : La rente foncière : Les théories et leur évolution depuis 1650 (JL Guigou, Economica, 1982). L'auteur, lui-même économiste, y passe en revue toutes les théories sur la rente foncière. Et ce que je trouve remarquable est qu'il en conclut justement que l'économie n'est pas forcément la discipline la plus pertinente pour appréhender le foncier.

Votre projet a été mené en partenariat avec la Région Auvergne. Vous projetez-vous néanmoins sur d'autres territoires en vue d'un transfert de connaissances ?

Le projet a permis de formaliser une approche reproductible dans d'autres territoires tant dans le volet relatif à la connaissance des structures d'exploitation et de propriété que dans le volet innovation. Cependant, les enjeux se posent en des termes différents d'un territoire à l'autre, les systèmes de production, l'histoire des propriétés, les exploitations, et c'est l'intérêt d'USUS que de le montrer à travers des études de cas.

Le projet a permis de formaliser une approche reproductible dans d'autres territoires tant dans le volet relatif à la connaissance des structures d'exploitation et de propriété dans le volet innovation

Outre une valorisation scientifique sous des formes classiques (colloques, publications), nous assurons un travail de transmission aux acteurs, via des formations (j'interviens dans des écoles d'ingénieurs ou des masters, des formations orientées développement du territoire), ou l'accompagnement d'acteurs qui reprennent à leur compte la logique d'analyse. Je pense à Terres de Liens, qui a commencé à me solliciter pour intégrer nos résultats dans son programme national de formation. Je suis aussi de plus en plus sollicité pour un accompagnement de stagiaires recrutés par des acteurs travaillant sur le foncier.

Votre réponse est l'occasion de rappeler que la formation est une des modalités de valorisation / transmission des résultats de projets PSDR. Vous projetez-vous dans le programme TETRAE ?

Au vu de mon âge (j'ai 61 ans), ma réponse sera plutôt négative. Rien que la mise en place d'un projet PSDR exige une à une année et demie. Il ne serait pas raisonnable de travailler à son montage pour ne pas finalement le porter à son terme. Cela étant dit, un projet PSDR ne s'arrête pas totalement au terme des quatre années. Outre le fait que les résultats du nôtre demandent encore à être finalisés, il trouve divers prolongements : par exemple, j'encadre une thèse qui vient de démarrer sur cette question et que je veillerai à accompagner à son terme.

VOIR AUSSI...

LE PROJET **USUS**



[Voir une vidéo du projet](#)

[Voir le poster des résultats finaux](#)

[Voir le 4 pages des résultats](#)

[Voir les productions](#)

TERRE DE LIENS

[Découvrir l'association](#)



**La rente foncière :
Les théories et leur évolution
depuis 1650**

Jean-Louis Guigou,
Economica, 1982.
952 pages.

LE PROJET **PSDR3 POPFONGO**

[Découvrir le projet](#)





ENTRETIEN AVEC **MARIE FOURNIER**



LES FONDS DE VALLÉE AU DÉFI DES POLITIQUES PUBLIQUES D'ENVIRONNEMENT

PROJET FARMAINE

Maître de conférences en Aménagement de l'Espace-Urbanisme au CNAM, elle enseigne à l'École Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT) et poursuit ses recherches au sein du Laboratoire Géomatique et Foncier (GeF). Elle témoigne ici du projet FARMaine (pour Foncier, Aménagement et Régulations dans le bassin de la Maine), qui a porté son attention sur les espaces de fonds de vallée, en partant d'un double constat : ceux-ci sont de plus en plus impactés et transformés par les politiques publiques d'environnement (protection des cours

d'eau et milieux aquatiques, biodiversité, gestion du risque d'inondation...). Une situation pas forcément bien vécue par les premiers intéressés – éleveurs et agriculteurs – qui mettent en avant des formes historiques d'entretien, concourant également à la valeur écologique de ces fonds de vallée. Marie Fournier revient également sur l'apport de FARMaine pour une meilleure compréhension de ces espaces, de leurs fonctionnalités et souligne les bénéfices d'une approche à la fois pluridisciplinaire et partenariale.

Pourriez-vous pour commencer par présenter FARMaine ?

FARMaine s'est tout particulièrement intéressé aux systèmes agricoles de fonds de vallée au prisme des politiques publiques d'environnement (PPE), en faisant le constat que ces politiques peinaient à ralentir les dynamiques de fragilisation de ces espaces, malgré le cumul de dispositifs d'action publique qui ne s'inscrivent pas forcément dans une vision suffisamment globale. Or, ces espaces de fonds de vallée ont pour caractéristique d'être constitués principalement de prairies difficiles à valoriser. On y observe d'ailleurs actuellement des dynamiques de déprise agricole, en particulier dans les secteurs d'élevage.

A travers FARMaine, nous avons donc voulu explorer la manière dont des politiques publiques d'environnement contribuent au maintien de ces systèmes agricoles qui, pour être fragiles, n'en répondent pas moins à d'autres enjeux que la seule production alimentaire, à commencer par

la préservation de milieux naturels et de la biodiversité.

Le nom du projet fait bien sûr référence à la région dans lequel il s'inscrit, le bassin de la Maine. On ne peut cependant s'empêcher d'y voir un clin d'œil au Far West, avec tout ce que cela suggère en termes d'absence de régulation...

Nous portons en effet notre attention sur les politiques d'environnement dans le bassin de la Maine, avec une attention toute particulière à différents secteurs du bassin de cet affluent de la Loire (rive droite), en région Pays de la Loire (le Loir, la Sarthe, la Mayenne). Quant aux trois premières lettres, elles sont, au-delà du clin d'œil, l'acronyme de Foncier, Aménagement et Régulations... Soit les trois mots clés dans lesquels nous nous retrouvons avec nos collègues par-delà nos appartenances disciplinaires.

Un mot justement sur ces collègues de différents horizons disciplinaires...

Ils couvrent des disciplines aussi diverses que la géographie, l'aménagement de l'espace-urbanisme, le droit privé, le droit public, la sociologie ou encore l'économie... Même si elles relèvent toutes des sciences humaines et sociales, le spectre a été suffisamment large pour constituer un défi dans la construction du projet. D'autant que notre consortium mobilisait aussi des spécialistes de la géomatique, la science des systèmes d'information géographique.

Auxquels se sont ajoutés des acteurs du territoire...

En effet, et c'est d'ailleurs une des marques de fabrique de PSDR que de favoriser un partenariat entre chercheurs et acteurs institutionnels, en l'occurrence l'association des Chambres d'agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A), particulièrement attentive au devenir de ces espaces de fonds de vallée.

Comment vous êtes-vous retrouvée vous-même à participer à ce projet, de

surcroît pour le codiriger ?

De par mon parcours académique, j'ai l'habitude de répondre à des appels à projets de recherche. J'y ai été incitée très tôt, par ma directrice de thèse. Cela étant dit, les thématiques du PSDR ne relevaient pas forcément de mes domaines de compétences initiaux : je suis davantage spécialiste des politiques publiques d'environnement que de l'agriculture. Au final, je l'ai conçu comme un moyen d'y entrer par le truchement de ces politiques.

Dans quelle mesure la dimension participative vous a-t-elle confortée dans l'idée d'y répondre ?

C'est le premier projet auquel je participe, qui mobilise aussi fortement des partenaires institutionnels dans son montage et sa mise en œuvre. Il en résulte des contraintes plus fortes en termes de valorisation et de diffusion des résultats – il nous faut recourir à d'autres canaux de communication et de publication que ceux utilisés ordinairement. Ce à quoi un

chercheur n'est pas forcément préparé. Mais si je devais retenir quelque chose de cette expérience, au-delà des écrits académiques, c'est justement la manière dont les partenaires, que ce soit les Chambres d'agriculture, les collectivités et autres porteurs des politiques publiques d'environnement (syndicats de rivière, parcs naturels régionaux, etc.) se sont montrés volontaires dans la manière de s'impliquer et de s'approprier les travaux que nous pouvions mener. C'est en définitive avec eux que le projet a gagné en densité. Tous se sont montrés disponibles, ouverts, prompts à s'adapter. A l'évidence, ils avaient pleinement conscience des opportunités qu'offrait la dynamique de recherche partenariale enclenchée sur leur territoire. J'ai pu aussi mesurer à quel point, au sein des institutions du monde agricole, certaines personnes peuvent être attachées à mettre en œuvre des politiques publiques d'environnement.

D'abord, des partenariats avaient déjà été noués en amont entre chercheurs et acteurs du territoire. Des collègues de l'ESA d'Angers, par exemple, avaient une bonne connaissance de certains des acteurs institutionnels locaux. Un historique dont FARMaine a directement bénéficié. Même chose entre les chercheurs eux-mêmes. Plusieurs des concepts utilisés dans mon champ d'étude disciplinaire (la sociologie de l'action publique), sont familiers aux collègues qui travaillent sur l'aménagement de l'espace et l'urbanisme, comme aux porteurs des politiques publiques. Nous partageons une même compréhension des dispositifs et mécanismes mobilisés. Enfin, les territoires sur lesquels nous sommes intervenus ne nous étaient pas totalement étrangers : qu'on soit chercheur ou acteur, on les connaît pour, selon le cas, en avoir fait un terrain d'étude ou y être intervenu au titre de l'action publique ou de gestionnaire.

des chercheurs de la région partenaire. Ce qui offre l'avantage de capitaliser tant sur la connaissance que sur le réseau d'interconnaissances.

Renoncez-vous pour autant à faire bénéficier des résultats de recherche d'autres fonds de vallée du reste de la France voire d'autres pays, confrontés à des problématiques similaires ?

Non, au contraire. Même si nous n'avons travaillé que sur le secteur du bassin de la Maine, nous avons bien été incités, dès le départ, à nous projeter sur d'autres cas de fonds de vallée. Nous sommes d'ailleurs parvenus à élargir notre perspective en investissant un secteur de l'Ille-et-Vilaine, en Bretagne donc. Ensuite, FARMaine a mobilisé deux outils de valorisation, qui allaient dans le sens d'un élargissement : d'une part, les ateliers locaux de prospective, qui ont mobilisé une méthodologie de prospective (méthode AVEC®) élaborée

bassins versants de la Loire par exemple.

Une belle illustration du fait qu'un projet PSDR peut avoir des prolongements bien au-delà de sa durée...

C'est le propre de tout projet de recherche ! Mais c'est vrai que PSDR y incite en ménageant la possibilité de prolonger la recherche dans le cadre de l'édition suivante, sinon sur la base des relations construites dans la durée avec les collègues chercheurs et les partenaires.

Quels autres enseignements tirez-vous de ce projet, notamment quant à votre perception du rôle du chercheur, son positionnement par rapport à des acteurs d'un territoire et leurs propres expertises ?

Depuis mes années de thèse, j'ai l'habitude d'interagir avec ce type d'acteurs. Entre autres questionnements, ma thèse portait d'ailleurs sur cette relation entre chercheurs et acteurs institutionnels. J'ai, depuis, mené des projets de recherche partenariale avec plusieurs d'entre eux. Ces partenariats n'en sont pas moins toujours des défis, ne serait-ce que parce que les temporalités et les attendus des uns (les chercheurs) et des autres (les acteurs) ne sont pas forcément les mêmes. Il me semble que valoriser nos résultats auprès des gestionnaires est en outre plus difficile pour des chercheurs relevant des SHS, tout simplement parce que les données qualitatives sont moins simples à traduire en outils opérationnels ; de manière générale, les gestionnaires parviennent plus facilement à valoriser des données quantitatives dans leur pratique. En tant que chercheur, l'expérience PSDR m'a aussi amenée à me questionner sur

Si je devais retenir quelque chose de cette expérience, c'est que les partenaires, que ce soit les Chambres d'agriculture, les collectivités et autres porteurs des politiques publiques d'environnement se sont montrés volontaires dans la manière de s'impliquer et de s'approprier les travaux que nous pouvions mener. C'est en définitive avec eux que le projet a gagné en densité

Est-ce à dire qu'un temps d'adaptation n'a pas été nécessaire, ne serait-ce que pour permettre aux différentes parties prenantes de faire connaissance ? A vous entendre, la communication s'est établie instantanément. Si c'est bien le cas, comment l'expliquez-vous ? Cela tient-il à une commune envie d'avancer sur ces problématiques dès lors qu'elles toucheraient à l'environnement ?

Il y a plusieurs explications possibles.

Qu'est-ce qui a présidé au choix de ces territoires ?

L'équipe qui a initié la réponse à l'appel à projets au départ est située au Mans (CNAM, Le Mans Université) et à Angers (ESA). Pour ce qui me concerne, mes travaux sur les politiques publiques d'environnement ont pour terrain principal le bassin versant de la Loire, dont celui de la Maine constitue un sous-bassin. Rappelons qu'une autre particularité de PSDR est de mobiliser

dans un projet PSDR3 DYTEFORT (voir encadré). D'autre part, nous avons conçu un système de cartographie interactive FARMSIG (voir encadré) - qui permet de mobiliser des données relatives aux recensements agricoles et aux politiques publiques d'environnement. Un outil que nous allons essayer de développer et de mobiliser, en tout cas c'est mon souhait, dans d'autres projets de recherche, voire de mettre en œuvre sur d'autres sous-

la manière dont nous autres chercheurs diffusons nos résultats. Sans doute devrions-nous le faire davantage. Je reste cependant optimiste : nos résultats trouvent le plus souvent un écho dans les territoires étudiés. Alors oui, si c'est le sens de votre question, je continuerai à faire

En tant que chercheur, l'expérience PSDR m'a aussi amenée à me questionner sur la façon dont nous autres chercheurs diffusons nos résultats

des recherches combinant chercheurs et acteurs. Il faut juste être attentif aux particularités de la recherche partenariale et, par exemple, à ces différences de temporalités que j'évoquais.

En prenant aussi acte du fait que tout intéressés qu'ils soient par les résultats de recherche, les acteurs sont porteurs d'intérêts spécifiques qui peuvent les amener à « instrumentaliser » des résultats de recherche...

Personnellement, je peux témoigner de l'accueil très favorable qui a été fait à notre démarche de recherche, tant par les acteurs institutionnels que par les agriculteurs sollicités pour les besoins de nos entretiens. Maintenant, que ces derniers aient parfois le sentiment de ne pas être entendus par les pouvoirs publics ou de leurs instances représentatives et qu'ils aient perçu dans notre démarche un moyen de se faire mieux entendre, rien de plus naturel. Cela relève aussi de la finalité de la recherche. Cependant, j'observe aussi que les interlocuteurs auxquels nous avons eu affaire, tant du côté des agriculteurs, que des représentants de la Chambre

d'agriculture, des syndicats de rivière ou encore du milieu associatif, sont tous à leur manière porteurs de politiques publiques d'environnement utiles à leur territoire. Par-delà leurs divergences, ils étaient donc animés par des objectifs communs.

Quand bien même ces politiques cumulent des outils ou dispositifs qui peuvent se neutraliser ?

De fait, les fonds de vallée sont surinvestis par ces politiques, qui peuvent de surcroît se contredire ou à tout le moins induire des tensions entre les objectifs à atteindre. Même au sein de la politique de préservation de la biodiversité, selon le type d'espèces et les types d'habitats préservés, les objectifs des gestionnaires peuvent différer entre eux. Cela s'observe sur le bassin versant de la Maine, sur certains secteurs très protégés. Sans doute aurait-on besoin de politiques publiques plus transversales, dépassant la sectorisation. En sens inverse, des secteurs sont aussi sous-investis par ces politiques, bénéficient de peu de leviers et de soutien au titre des politiques publiques d'environnement, adaptés aux systèmes agricoles en place. Globalement, aujourd'hui, les fonds de vallée font l'objet de beaucoup d'attention et de dispositifs : néanmoins certains secteurs sur le bassin de la Maine sont effectivement beaucoup plus identifiés (les Basses Vallées Angevines, par exemple) que d'autres (Loir sarthois). C'est tout

le sens de FARMaine que de braquer l'attention sur eux.

Quatre-cinq années (la durée des projets de PSDR4) n'étaient donc pas de trop...

Non. Je dirais même que cela reste court au regard de toute une carrière universitaire qui va souvent s'étendre sur une quarantaine d'années.



VOIR AUSSI...

LE PROJET **FARMAINE**



[Voir une vidéo du projet](#)

[Voir le poster des résultats finaux](#)

[Voir le 4 pages des résultats](#)

[Consulter le site Web du projet](#)

[Voir les productions](#)

L'OUTIL **FARMSIG**

[Voir la fiche-outil PSDR4-Réseau rural : Follin J.-M., Dragon P., Fournier M., 2020 dans le Cahier Technique PSDR4](#)



[Pour accéder à l'outil FARMSIG](#)

LE PROJET **PSDR3 DYTEFORT**

[Découvrir le projet](#)





ENTRETIEN AVEC **LISE BOURDEAU-LEPAGE**



LE BIEN-ÊTRE INDIVIDUEL SUR LES TERRITOIRES : UN ENJEU DE CONSTRUCTION COLLECTIVE

PROJET BRRISE

Professeure de géographie à l'Université Jean Moulin Lyon3, membre du laboratoire Environnement, ville, société (EVS, une UMR Université de Lyon / CNRS), elle a débuté sa carrière d'enseignante-chercheure en tant qu'économiste. Elle s'intéressait alors aux inégalités socio-spatiales. Elle revient ici sur le cheminement qui l'a conduite à porter son attention sur l'évaluation du bien-être. Puis sur l'opportunité qu'a représentée le projet BRRISE (pour Bien-être, attractivité des

territoires Ruraux et Inégalités Socio-SpatialES) d'approfondir la compréhension de ses déterminants spatiaux, la manière dont il se construit individuellement et collectivement sur un territoire (le bien-être n'est pas un donné !), en élargissant la problématique aux espaces ruraux et périurbains. Si les résultats ont été obtenus avant la crise sanitaire, ils n'en révèlent pas moins en creux les effets probables de celle-ci.

Comment en êtes-vous venue au projet BRRISE ?

J'ai commencé à travailler sur le bien-être en 2009-10, comme économiste, à partir de travaux sur les inégalités socio-spatiales. Avec une collègue, nous avons cherché à élaborer un étalon de mesures en réfléchissant à une alternative aux indicateurs de type PIB ou IDH (l'Indicateur de développement humain du PNUD). Inspirée des travaux d'Amartya Sen (prix Nobel d'économie 1998) sur l'économie du bien-être, notre approche n'en restait pas moins normative et théorique, l'indicateur que nous proposons alors, initialement baptisé Becas (il a depuis changé de nom à plusieurs reprises pour finalement s'appeler CAS) se voulant aussi « objectif » que possible.

Mais le bien-être ne revêt-il pas une dimension subjective ?

Si, bien sûr, et c'est précisément ce que nous avons cherché à mettre davantage en avant dans le cadre du projet BRRISE, en nous intéressant également à ce bien-être dans sa dimension territoriale et dans

un contexte non plus seulement urbain mais rural ou périurbain.

Comment en êtes-vous venue à élargir vos travaux de recherche à ces contextes rural et périurbain ?

Ce parti pris fait suite à une interpellation dont j'avais fait l'objet lors d'une conférence dans laquelle j'étais intervenue en 2013 au Commissariat général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) sur la métropolisation. Le regretté Vanick Devorian, alors président de l'Association des Maires Ruraux de France (AMFR), m'avait demandé pourquoi je ne m'étais pas intéressée aux espaces ruraux dans mes travaux sur les inégalités socio-spatiales. Bien que non ruraliste, la remarque m'a paru pertinente. D'autant qu'un bref passage au Cemagref (devenu IRSTEA, puis aujourd'hui INRAE), spécialisé dans la recherche sur l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement rural et montagnard, m'avait sensibilisée aux enjeux de ces espaces.

De là votre réponse à l'appel à propositions du PSDR ?

Oui. En plus de l'opportunité qu'il présentait de poursuivre mes travaux sur les inégalités socio-spatiales en mettant la focale sur ces espaces ruraux et de combler ainsi un vide - la littérature traitant des inégalités portent le plus souvent sur les espaces urbains - il offrait celle de co-construire un indicateur avec les premiers intéressés, les acteurs des territoires. Sans renoncer à mettre au jour des critères objectifs - ils restent utiles pour étalonner les inégalités, toutes choses étant égales d'ailleurs - force était d'admettre une variabilité des préférences (c'est l'économiste qui parle !) en fonction du cadre de vie et du type de personnes. Ce à quoi j'étais d'autant plus sensible qu'entretemps j'avais changé de discipline : de maître de conférences en économie, j'étais devenue professeur en géographie. Un changement qui découle d'un choix volontaire, lié à mon intérêt croissant pour la dimension territoriale du bien-être. Ce que BRRISE m'a permis d'explorer concrètement au travers de cinq communes-tests - trois situées en milieu rural isolé, deux en milieu urbain dense - et de confronter les préférences

des individus selon le territoire où ils vivent ou, pour le dire autrement, territorialiser leurs préférences (ce que les économistes se gardent de faire la plupart du temps).

Qu'est-ce que la notion de bien-être apportait dès lors de plus par rapport à celle d'aménités, dont vous faites d'ailleurs aussi usage ?

Je ne renonce pas en effet à cette notion d'aménités. Mais je considère que celles-ci concernent ce que le territoire peut offrir potentiellement : l'environnement naturel, l'ambiance, le degré d'ensoleillement, le niveau de pluviométrie, sans compter l'accès à des équipements (sportifs, culturels, etc.).

Pour apprécier le bien être des gens, il faut aussi prendre en considération leurs préférences, lesquelles sont plus variables qu'on ne le pense selon le type de territoire où ils vivent. Les différences tiennent autant à des conditions objectives qu'aux préférences propres aux personnes et à leur vécu.

Comment avez-vous procédé ? Avec quels outils ?

Nous avons recouru à pas moins de quatre outils (voir encadré). Le premier s'appuie sur l'indice de bien-être OppChoVec (pour Opportunité, Choix et Vécu) issu de l'indice CAS. Il permet d'évaluer ce bien-être sur un territoire de manière purement théorique avant même de consulter les habitants. Concrètement, il aide à 1) positionner un territoire par rapport à ses voisins ou d'autres territoires, 2) repérer les zones en difficulté sur un territoire, et qui pourraient être donc la cible prioritaire d'une action publique, 3) révéler les éléments forts du territoire en matière de bien-être susceptibles de concourir à son attractivité, enfin 4) établir des hypothèses de travail pour mener d'autres phases de diagnostic. Cet outil se traduit par la production de cartes et l'analyse d'inégalités socio-spatiales de bien-être sur les terrains d'étude.

à une échelle encore plus fine, celle du logement. Il permet cette fois de : 1) réfléchir collectivement à un logement où chacun pourrait être le mieux possible, 2) repérer les éléments dans l'environnement immédiat du logement qui sont importants pour les habitants. Les résultats produits sont plus qu'utiles pour anticiper la demande des locataires ou des propriétaires lors de l'élaboration des grands projets immobiliers. Enfin, le quatrième outil, la cartographie 2D ESCAPAT, permet aux habitants de se projeter dans un territoire donné : leur quartier ou le centre-bourg de leur espace de vie et, aux acteurs 1) d'identifier les lieux-phares de ces habitants au regard de leur bien-être, 2) de matérialiser les relations sociales sur un territoire et connaître l'étendue spatiale des réseaux et des mobilités, 3) d'identifier les personnes ou les autres éléments qui favorisent le lien social.

Tout en prenant en compte les conditions objectives et subjectives, nous avons souhaité comprendre comment le bien-être se construit collectivement et pas seulement individuellement

Pour recueillir le point de vue des habitants, nous avons eu recours à un deuxième outil baptisé TELL_ME que j'ai conçu en 2015. Il consiste, lui, en un jeu de cartes et un questionnaire. Il permet de connaître les éléments jugés comme les plus importants ou les moins importants par les habitants eux-mêmes, à l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement, d'un bourg, d'une ville ou de toute autre collectivité territoriale.

Le troisième outil permet de travailler

Ainsi, tout en prenant en compte à la fois les conditions objectives et subjectives, nous avons souhaité comprendre comment le bien-être se construit collectivement et pas seulement individuellement. Grâce aux outils mobilisés, les acteurs territoriaux peuvent identifier des leviers d'action, notamment en matière de construction et d'aménagement du territoire.

Avec, comme on l'imagine la possibilité de modifier la perception qu'ils peuvent

Nos outils ne visent pas à identifier les espaces où il ferait bon vivre a priori. Ils servent d'abord de support à un dialogue pour établir un premier diagnostic du territoire sur les points d'amélioration, ses atouts et son potentiel, et ce avec les habitants eux-mêmes

avoir de leur territoire, qui, parce que rural est présumé comme étant moins attractif ?

En effet et c'est important de le souligner. Nos outils ne visent pas à identifier les espaces où il ferait bon vivre a priori. Ils servent d'abord de support à un dialogue pour établir un premier diagnostic du territoire sur les points d'amélioration, mais aussi les atouts et le potentiel au regard des enjeux de bien-être et ce avec les premiers concernés, les habitants eux-mêmes. En cela, nous nous retrouvons dans ce que Bernard Pecqueur et Leila Kebir disent à propos des « ressources activées / désactivées », même si j'ai pour ma part quelques réserves à propos du terme de ressources. Mais l'essentiel est bien là : chaque territoire comporte des ingrédients dont les acteurs territoriaux, y compris les ménages, n'ont pas forcément conscience. De là, donc, l'intérêt d'une démarche de co-construction, qui va permettre de révéler ce potentiel.

Entre autres résultats, vous avez mis en évidence une diversité des attentes de la population selon les espaces...

En effet. Dans les territoires ruraux isolés, ce que les gens mettent d'abord en avant, c'est l'accessibilité aux services médicaux, un paysage naturel, un environnement sain et sans nuisance, la qualité du réseau téléphonique et internet, ou encore le besoin de lumière et de végétaux dans son

logement. En revanche, dans les espaces urbains denses, les habitants mettent davantage en avant l'environnement sain et sans nuisance et le niveau de sécurité des biens et des personnes. Au sein d'un même espace, force est encore de constater que les préférences varient selon que la personne vit seule, est active ou inactive, a des enfants ou pas...

Cependant, si l'hypothèse d'une variabilité des préférences est bien confirmée, il y a aussi des attentes convergentes entre les différentes catégories de population, y compris d'un espace à l'autre. Dans chaque commune-test, on accorde la même importance au cadre naturel.

Si l'hypothèse d'une variabilité des préférences est bien confirmée, il y a aussi des attentes convergentes entre les différentes catégories de population, y compris d'un espace à l'autre

Qu'en est-il du rôle du lien social en particulier ?

C'est bien évidemment un critère essentiel, qui, dans les espaces ruraux isolés se manifeste à travers l'importance à l'égard d'une pratique que je ne saurais désigner autrement que par un art du bavardage...

Pouvez-vous préciser ?

J'ai bien conscience que le mot peut surprendre, et pourtant, c'est bien de cela

“ Dans les espaces ruraux isolés, on observe l'importance d'une pratique que je ne saurais désigner autrement que par un art du bavardage... ”

qu'il s'agit : dans les villages, le bavardage participe pleinement à la vie sociale. D'ailleurs, quand on interroge les gens sur leur rapport aux autres habitants, la nature des relations qu'ils entretiennent avec eux (de simple voisinage, d'entraide ?), ce qu'ils font ensemble (des randonnées, discuter ?), force est de constater que cette pratique revient de manière récurrente. A contrario, quand les gens n'ont pas moyen de bavarder avec autrui, ils considèrent qu'il y a quelque chose qui manque à leur bien-être. Naturellement, la relation familiale, les échanges avec les proches priment. Mais nous avons eu le sentiment que comptait tout autant la simple possibilité d'échanger avec des voisins. C'est d'autant plus important que lorsque les échanges sont fructueux, ils peuvent se traduire par davantage d'entraide.

Mais y a-t-il quelque chose d'étonnant à cela ? Ne sommes-nous pas des êtres sociaux, mus par un instinct grégaire ? Tous autant que nous sommes, nous avons besoin de la relation à autrui et ce d'autant plus que l'on habite dans des territoires isolés. Tout ce qui risque de restreindre les interactions, au prétexte de faire gagner

du temps, n'est pas forcément vécu positivement. Pas sûr donc que le fait de réduire le temps d'attente dans les bureaux de poste, par exemple, concourt à améliorer le bien-être individuel. Pour ceux qui vivent dans un village, faire la queue permet d'échanger avec d'autres personnes, qu'elles soient des connaissances ou pas. De manière générale, le rapport au temps n'est pas le même selon le territoire où l'on vit. C'est une réalité à prendre d'autant plus en considération qu'elle a de fortes implications en termes d'aménagement ou même d'urbanisme.

Comme la sociologue et psychologue Nicole Aubert le montre bien dans ses travaux sur l'« individu hypermoderne », celui-ci se caractérise par de fortes interactions sociales. L'erreur serait de croire qu'il n'en serait ainsi que pour les citadins, ceux qui vivent dans les villes denses. En réalité, cet individu hypermoderne s'observe aussi dans les espaces ruraux. Il y est également en interaction avec d'autres individus, quand bien même son mode de vie est différent. Certes, dans le monde rural, tout le monde n'a pas le même accès aux moyens de télécommunications. Il y a des zones où l'on capte plus difficilement le réseau wifi. C'est justement, ainsi que je l'ai dit, l'une des limites que pointent leurs habitants quand on les interroge sur leur conception du bien-être.

“ Dans le monde rural, tout le monde n'a pas le même accès aux moyens de télécommunications. C'est justement l'une des limites que pointent leurs habitants quand on les interroge sur leur conception du bien-être ”

Dès lors que les interactions sont aussi essentielles que vous le dites, faut-il entendre, en creux, que le contexte de crise sanitaire a dégradé le sentiment de bien-être, indifféremment dans les espaces denses et moins denses ?

Il est encore trop tôt pour tirer tous les enseignements de cette crise (qui se poursuit au moment de notre entretien). Mais, à l'évidence, les relations sociales, les formes de sociabilités ont été impactées. Bien plus, le confinement a mis en évidence une fracture au sein des territoires ruraux entre ceux qui sont en quelque sorte déjà confinés, faute de dessertes par les transports en commun, et les autres, même si cette situation a eu aussi pour effet de renforcer l'entraide entre les deux catégories de population.

Est-ce à dire que cela vous a amenée à remettre en question l'idée de biens qui seraient plus essentiels que d'autres ?

Le confinement a mis un coup de projecteur sur plusieurs réalités. Dans les espaces ruraux les services jouent un rôle important dans la construction collective et personnelle du bien-être – les services publics, bien sûr, mais aussi ceux rendus par le marché, le commerce de proximité... Les habitants entretiennent un rapport sensible à la « supérette du coin », mais aussi au salon de coiffure, un lieu où l'on peut prendre des nouvelles des autres. Sans

oublier, bien sûr, les services médicaux. Autant de choses évidentes, mais dont on ne prend pas toujours la mesure dans les politiques publiques.

A vous entendre évoquer les outils et méthodes mis en place, on mesure à quel point votre projet a eu beau s'inscrire dans des communes-tests d'une même région, les résultats, les enseignements et les outils n'en sont pas moins transposables ailleurs, d'autant plus que vous vous êtes au final moins attachés à ériger des modèles de territoires de bien-être qu'à définir les moyens de les co-construire.

En effet. Le fait de nous être appuyés sur un échantillon représentatif de la population permet de transposer le diagnostic à des territoires comparables. En analysant la structure de la population au regard de l'âge, du revenu, on peut formuler des hypothèses sur des attentes potentielles, anticiper des résultats, toute chose étant égale par ailleurs. C'est en tout cas dans cet esprit que j'ai publié Évaluer le bien-être sur un territoire. Comprendre pour agir sur les facteurs d'attractivité territoriaux (VAA Conseil, 2020).

Encore une fois, l'enjeu n'est donc pas de dresser un palmarès des territoires où il ferait bon vivre, mais de doter les acteurs d'outils leur permettant de mettre au jour des ressources et de co-construire un bien-être collectif, de sorte que tout territoire pourrait prétendre à une forme de bien-être, pour peu que ses acteurs se mobilisent... Cela ne renouvelle-t-il pas la vision de l'attractivité, autre notion-clé figurant dans l'acronyme du projet ?

“ J’avais déjà l’expérience de la pluridisciplinarité. Mais c’est vrai que le projet a permis de l’élargir à bien plus de disciplines avec lesquelles j’ai l’habitude d’interagir ”

En effet. Cela permet d’élargir les facteurs d’attractivité, en ne se bornant pas aux seuls facteurs « hard » des économistes, mais en tenant compte de facteur « soft » : la relation sociale, le cadre de vie, les aménités naturelles, l’ambiance, le niveau de pollution... Autant de choses dont les élus commencent à prendre la mesure, mais que la crise de la Covid-19 a fait apparaître au grand jour. Les investisseurs en sont eux-mêmes conscients : si dans le classement des grandes villes, Paris était bien classée, la qualité de vie était le dernier critère mis en avant par eux. La pandémie liée à la Covid-19 a eu pour effet de promouvoir le principe de la « green city ».

Quelle a été la valeur ajoutée de BRRISE au regard cette fois de la pluridisciplinarité, un autre principe des projets PSDR, que vous incarnez à vous seule de par votre double étiquette ?

J’avais déjà l’expérience de cette pluridisciplinarité et pas seulement du fait de mon parcours scientifique. Mais c’est vrai que le projet a permis de l’élargir à bien plus de disciplines avec lesquelles j’ai l’habitude d’interagir. L’équipe comptait des économistes, des spécialistes du développement territorial, qui ont été d’une grande aide pour expliciter les processus économiques, faire le lien avec des urbanistes/aménageurs ; des géographes physiciens, des géographes spécialistes

de la vulnérabilité, une architecte, dont l’approche a été aussi instructive, sur le volet « logement » du bien-être.

La notion de bien-être est-elle allée de soi ? S’est-elle révélée polysémique ? Y a-t-il eu un travail préalable d’explicitation des visions que chacun pouvait en avoir ?

Non, pas du tout. La notion en elle-même n’a pas exigé un travail préalable d’explicitation. La présentation d’OppChoVec a permis de mettre tout un chacun au même niveau de compréhension quant aux différentes manières d’appréhender le bien-être. Tout au plus les élus ont-ils été des empêcheurs de penser en rond en nous faisant profiter de leur connaissance des territoires ruraux.

Ils se sont fortement impliqués dans les discussions sur les critères du bien-être en faisant valoir d’autres variables, à commencer par l’accès au réseau internet. Des remarques pertinentes, que nous avons intégrées.

Ces mêmes acteurs territoriaux savent pertinemment s’inscrire dans une démarche de recherche collaborative. Ils nous ont même accompagnés sur le terrain à certaines étapes. Tout au plus avons-nous eu à gérer des différences de temporalités : celle de l’élu, confronté aux échéances électorales, n’est pas celle du chercheur. Le premier peut être tenté de valoriser des résultats avant qu’ils ne soient consolidés...

“ Tout au plus avons-nous eu à gérer des différences de temporalités : celle de l’élu, confronté aux échéances électorales, n’est pas celle du chercheur. Le premier peut être tenté de valoriser des résultats avant qu’ils ne soient consolidés... ”



VOIR AUSSI...

LE PROJET **BRRISE**



[Voir une vidéo du projet](#)

[Voir le poster des résultats finaux](#)

[Voir le 4 pages des résultats](#)

[Voir la page Web dédiée au projet](#)

[Voir les productions](#)

LE GUIDE MÉTHODOLOGIQUE « **EVALUER LE BIEN-ÊTRE SUR UN TERRITOIRE - COMPRENDRE POUR AGIR SUR LES FACTEURS D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIAUX** »



[Voir la fiche-outil PSDR4-Réseau rural : Bourdeau-Lepage L. \(dir\) & Chapon P.M., 2020 dans le Cahier Technique PSDR4](#)

[Télécharger le guide](#)